

UN DÉPUTÉ POUR DÉFENDRE LES NORD-MOSELLANS



**YAN
RUTILI**

SUPPLÉANTE
ANNA EFOUA

ÉLECTIONS LÉGISLATIVE
9^{ème} Circonscription de Moselle
12 & 19 JUIN 2022

Monsieur Simon-Lacroix,

Nous vous remercions pour cette lettre ouverte d'interpellation qui permet de mettre au cœur du débat un sujet très important et ayant un impact considérable sur la vie de nos concitoyens.

L'injustice fiscale qu'induit la convention bilatérale France-Luxembourg est d'autant plus d'actualité qu'à compter du 1er juillet, le télétravail ne sera plus illimité.

Nous partageons votre constat : la convention a un effet contraire à ce qu'elle stipule, à savoir éviter la double imposition. Comme vous l'avez mentionné, cette dernière contribue dans les faits à une double imposition des travailleurs frontaliers mais également des pensionnés. Nous voulons empêcher la double imposition simultanée, et injuste, des couples dans l'un et l'autre des pays voisins.

Nous souhaitons par ailleurs, contrairement à la députée sortante, mener une étude d'impact indépendante, effectuée par des fiscalistes spécialisés en la matière.

Nous militerons pour un retour à la précédente méthodologie, à savoir le système d'exonération et non pas celui de l'imputation. Nous allons nous battre pour l'obtention d'un avenant permanent et non temporaire comme proposé par la députée sortante, permettant le retour au régime précédent.

La convention en l'état actuel vient mettre en péril l'attractivité de notre territoire et la qualité de vie de ses habitants.

Enfin, nous continuerons le combat relatif à l'instauration du statut de frontalier en proposant 3 jours de télétravail par semaine.

Votre bien dévoué,
Yan Rutili